

d'arpentage dressé par Monsieur Michel BAUD, géomètre expert à Aubagne, le 8 juin 2012 sous le numéro 3336 H. Le bien est issu du lot numéro DEUX du lotissement dénommé « COULOMB », autorisé par un arrêté préfectoral du 5 février 1974, numéro ME/L/74-536. L'ensemble des pièces constitutives du lotissement a été déposé au rang des minutes de Maître BLANC, notaire à La Ciotat, le 20 mai 1974, publié au Service de la Publicité Foncière de Marseille 3, le 10 juin 1974, volume 1471, n° 2. Avec les deux cent quatre-vingt-trois/millièmes (283/1.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

OCCUPATION DU BIEN :

Les biens sont loués.

PROCEDURE :

La présente vente aux enchères est poursuivie à **LA REQUETE DU : CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT**, SA à conseil d'administration au capital de 124.821.566 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 379 502 644, dont le siège social est 26/28, rue de Madrid, 75008 PARIS, venant aux droit du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE (CIF MED) par suite de la réalisation de la fusion au 1er décembre 2015, prise en la personne de son représentant légal en exercice.

CLAUSES ET CONDITIONS :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille où il peut être consulté.

Les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus du prix.

Les enchères ne peuvent avoir lieu que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de Marseille et la consignation entre ses mains d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros, à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'ordre des avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements s'adresser à :

- Maître Grégoire LUGAGNE DELPON, Avocat associé de la SELARL NORDJURIS MARSEILLE, 10, boulevard Théodore-Thurner - 13006 MARSEILLE, Tél. : 04.84.25.50.90, www.nordjuris.fr.

- consulter le cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Grégoire LUGAGNE DELPON

SELARL NORDJURIS MARSEILLE

Maître Grégoire LUGAGNE DELPON

10, boulevard Théodore-Thurner - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.84.25.50.90

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION de 70,35 m2 avec terrain attenant,

composée de deux étages en rez-de-chaussée et sous-sol,

sise à **LA CIOTAT (13600)** - 233, avenue de la Marine,

cadastrée section AR 359, pour une contenance de 00 ha 1 a 23 ca,

étant précisé que l'entrée se fait au n° 267, avenue de la Marine en raison de

la renumérotation des propriétés effectuées par la ville de LA CIOTAT.

MISE A PRIX : 102.500 EUROS

(CENT DEUX MILLE CINQ CENT EUROS)

Visite le jeudi 15 mars 2018 de 14 h à 15 h,

par la SCP MAROT - CANIGGIA, huissiers de justice à Marseille.

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE **JEUDI 29 MARS 2018 à 9h30** du matin, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, siégeant Palais Monthyon - Salle Borély, place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION :

Sur la commune de LA CIOTAT (13600), un terrain sis 233, avenue de la Marine, cadastrés section AR 359, pour une contenance de 00 ha 1 a 23 ca, sur lequel est édifée une maison à usage d'habitation composée de deux étages avec : **en rez de chaussée** : une pièce principale avec coin cuisine et une terrasse, **en sous-sol** : un couloir de distribution, un cabinet d'aisance, une salle de bains et deux chambres. Etant précisé que l'entrée se fait au n° 267, avenue de la Marine en raison de la renumérotation des propriétés effectuées par la ville de LA CIOTAT.

Etant également précisé que cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originairement cadastré section AR 349 lieudit Maltemps Nord pour une contenance de trois ares quarante-neuf centiares (00 ha 03 a 49 ca) dont le surplus désormais cadastré AR 358 a fait l'objet d'une vente au profit de la société MARINE aux termes d'un acte reçu par Maître Guillaume REY, notaire associé à Marseille, le 19 octobre 2012, dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de Marseille 3, le 13 novembre 2012 sous les références, volume 2012 P, n° 9621. Cette division résulte d'un document